



COMMUNIQUE N° 02/C/SONATREL/DG/DSIGAM DU 26 MAI 2026 portant publication des résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert N°01/AONO/SONATREL/DG/DAFRH/SDAG/DSIGAM/CIPM/2026 du 21 avril 2026 pour la souscription d'une police d'assurance globale dommages par la Société Nationale de Transport de l'Électricité (SONATREL).

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SONATREL

Communiqué :

Le soumissionnaire ci-après est déclaré attributaire du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné :

N°	Entreprise	Montant TTC en FCFA	Période d'exécution
1	AREA ASSURANCES S.A BP : 15584 Douala	515 486 263	Douze (12) mois

L'entreprise retenue est par conséquent invitée à bien vouloir prendre attache avec la Division de la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés pour la suite de la procédure.

Les soumissionnaires ci-dessous ont été recalés pour les motifs ci-après :

N°	Soumissionnaires	Note technique	Motifs de non-conformité	Observation
1	ACTIVA ASSURANCES	24/30	RAS	530 054 755 FCFA Offre la plus disante 2 ^{ème}
2	CHANAS ASSURANCES	NON	Certificat ISO 9001 : 2015 non accompagné de l'accréditation de l'organisme certificateur en cours de validité (Critère éliminatoire)	Disqualifié pour la suite de la procédure
3	NSIA ASSURANCES	22/30	Note technique inférieure à 24/30 (Critère éliminatoire)	Disqualifié pour la suite de la procédure

<p>Disqualifié pour la suite de la procédure</p>	<p>Note technique inférieure à 24/30 et absence certificat ISO 9001 : 2015 accompagné de l'accréditation de l'organisme certificateur en cours de validité (Critères éliminatoires)</p>	<p>23/30</p>	<p>ZENITHE ASSURANCES</p>	<p>4</p>
--	---	--------------	---------------------------	----------

Ledit soumissionnaire est par conséquent prié de bien vouloir se présenter dès diffusion du présent communiqué à la Division de la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés, pour recevoir notification de la décision d'attribution et les formalités de signature dudit marché.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres dans un délai de quinze (15) jours. Passé ce délai, les offres seront purement et simplement détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Le Directeur Général

immb

MBEML IN
Administrateur Civil Principal
Mors Echelle





SOCIÉTÉ NATIONALE DE TRANSPORT DE L'ÉLECTRICITÉ
NATIONAL ELECTRICITY TRANSMISSION CORPORATION

DECISION N° 09/D/SONATRREL/DG/DAFRH/SDAG/DSIGAM/2026 DU 26 MAI 2026 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01/AONO/SONATRREL/DG/DAFRH/SDAG/DSIGAM/CIPM/2026 DU 21 AVRIL 2026 POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE GLOBALE DOMMAGES PAR LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE TRANSPORT DE L'ÉLECTRICITÉ (SONATRREL).

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SONATRREL, (MAÎTRE D'OUVRAGE)

Vu la Constitution,

Vu la loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques ;

Vu le décret n°2015/454 du 08 octobre 2015 portant création de la Société Nationale de Transport de l'Électricité (SONATRREL) ;

Vu le décret n°2015/455 du 08 octobre 2015 portant approbation des statuts de la Société Nationale de Transport de l'Électricité (SONATRREL) ;

Vu le décret n°2016/068 du 04 février 2016 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale de Transport de l'Électricité (SONATRREL) ;

Vu le décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu le décret n°2020/233 du 23 avril 2020 portant réorganisation et fonctionnement de la Société Nationale de Transport de l'Électricité ;

Vu le décret n°2020/234 du 23 avril 2020 portant approbation des statuts de la Société Nationale de Transport de l'Électricité ;

Vu la résolution n°2016/001/CAE/SONATRREL du 09 février 2016, du Conseil d'Administration Extraordinaire portant nomination du Directeur Général de la Société Nationale de Transport de l'Électricité (SONATRREL) ;

Vu la résolution n°2018/003/CAE/SONATRREL du 19 juin 2018, portant désignation du Président du Conseil d'Administration de la Société Nationale de Transport de l'Électricité (SONATRREL) ;

Vu la résolution n° 2018/02/CA/SONATRREL du 27 juillet 2018 portant création organisation et fonctionnement de la commission interne de passation des marchés de la Société Nationale de Transport de l'Électricité (SONATRREL) ;

Vu la lettre n°03/L/SONATRREL/CIMP/2026 du 22 mai 2026 transmettant le procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés de la SONATRREL et portant proposition d'attribution ;

Considérant les nécessités de service,



Décide :

Article 1^{er} : Le marché relatif à la souscription d'une police d'assurance globale dommages par la Société Nationale de Transport de l'Electricité, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert N°01/AONO/SONATREL/DG/DAFRH/SDAG/DSIGAM/CIPM/2026, est attribué à l'entreprise ci-dessous :

N°	Entreprise	Montant TTC en FCFA	Période d'exécution
1	AREA ASSURANCES S.A BP: 15584 Douala	515 486 263	Douze (12) mois

Article 2 : La présente décision, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée, puis publiée par insertion dans le journal des Marchés Publics édité par l'ARMP, et partout où besoin sera.

Yaoundé, le **26 MAI 2026**

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

-mmh2-

WIBE MI NYAKNGA
Administrateur Civil Principal
Hors Echelle



- PCA SONATREL ;
- ARMP (pour publication) ;
- CIPM/SONATREL ;
- Chrono ;

Ampliation :